Nations Unies

ASSEMBLEE GENERALE

CINQUIEME SESSION

Documents officiels

332e

SEANCE PLENIERE

(SEANCE DE CLOTURE)

Lundi 5 novembre 1951, à 15 heures

Palais de Chaillot, Paris

SOMMAIRE

Pages

Séance de clôture de la cinquième session 827

Vérification des pouvoirs 827

Question de la représentation de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies 827

Clôture de la cinquième session de l'Assemblée générale. 829

Président: M. Nasrollah ENTEZAM (Iran).

Séance de clôture de la cinquième session

1. LE PRESIDENT: Comme vous le savez, l'Assemblée générale a été convoquée en séance plénière en vue de la clôture de sa cinquième session.

2. Le 11 octobre 1951, le Secrétaire général a adressé, au nom du Président de l'Assemblée, aux chefs des délégations accréditées à la cinquième session, une communication par laquelle il les consultait au sujet des recommandations que le Secrétaire général et moi-même avions préparées en ce qui concerne le lieu et la date de la séance de clôture de la présente session.

3. Trente-six Etats Membres ont répondu à cette communication; ils ont tous accepté que cette séance se tienne à Paris.

Vérification des pouvoirs

4. LE PRESIDENT: Le Président de la Commission de vérification des pouvoirs, après avoir consulté chacun des membres de la commission, m'a fait connaître que les gouvernements qui, à la date du dernier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, n'avaient pas transmis de pouvoirs pour leurs représentants, les ont depuis fait parvenir au Secrétaire général. En conséquence, tous les représentants accrédités à la cinquième session ont maintenant les pouvoirs nécessaires. La lettre du Président de la Commission de vérification des pouvoirs fait l'objet du document A/1936.

5. Cette question n'appelant, de la part de l'Assemblée, aucune autre décision, je propose à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Président de la Commission de vérification des pouvoirs.

Il en est ainsi décidé.

Question de la représentation de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

6. Le PRESIDENT: L'une des questions inscrites à l'ordre du jour de la cinquième session et sur laquelle l'Assemblée ne s'est pas encore prononcée est celle du rapport du Comité spécial chargé d'examiner la question de la représentation de la Chine.

7. Après la dernière séance du comité, tenue le 16 octobre 1951, son président m'a fait connaître la décision que le comité avait prise. Le rapport du comité à l'Assemblée générale a été publié dans le document A/1923. Etant donné que le comité n'a présenté aucune recommandation à l'Assemblée générale, je propose à l'Assemblée de se borner à prendre acte de ce rapport.

8. La parole, sur ce sujet, est au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

9. M. J. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Nul n'ignore l'importance de la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. L'examen de cette question s'est prolongé de façon inadmissible. Le Comité spécial chargé d'examiner la question de la représentation de la Chine, qui a été créé au début de la cinquième session de l'Assemblée générale [*résolution 490 (V)*], ne formule aucune recommandation concrète. A ce propos, on ne saurait manquer de s'étonner que le comité n'ait pas cru pouvoir présenter pour la fin de la cinquième session de l'Assemblée générale — session qui s'est, d'ailleurs, beaucoup prolongée — ses recommandations sur une question internationale aussi importante.

10. Dans l'examen de cette question, il faut partir du fait qu'il est temps de mettre fin à l'injuste attitude que

les Nations Unies ont adoptée à l'égard du grand peuple chinois, par suite des manœuvres hostiles à la Chine et au peuple chinois auxquelles se sont livrés certains Etats. Le peuple chinois, qui compte 475 millions d'hommes, doit avoir, et a toutes les raisons d'avoir, ses représentants légitimes à l'Organisation des Nations Unies.

11. Poser la question comme on l'a fait à la séance d'aujourd'hui, sous la forme que lui a donnée le comité, cela revient à dire que la question est épuisée. Or, nul n'ignore que cette question ne saurait être épuisée tant que les représentants légitimes du peuple chinois, c'est-à-dire les représentants du seul gouvernement légal de la Chine — le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine — ne participeront pas aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, de l'Assemblée générale et des autres organes des Nations Unies.

12. C'est pourquoi la délégation de l'Union soviétique propose de transmettre l'examen de cette question à la sixième session de l'Assemblée générale.

13. Etant donné le peu de temps disponible à la présente séance pour l'étude de cette question quant au fond et vu l'importance internationale du problème, la délégation de l'URSS présente le projet de résolution suivant:

"*Considérant* que le Comité spécial chargé d'examiner la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies n'a formulé aucune recommandation en ce qui concerne la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies,

"*L'Assemblée générale*

"*Décide* de reporter à sa sixième session l'examen de la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies."

14. En présentant ce projet de résolution, la délégation de l'URSS espère que sa proposition aura l'appui des délégations qui ont le souci de la justice internationale et le respect des principes élémentaires du droit international, des délégations qui entendent renforcer et non pas affaiblir l'Organisation, ainsi que des délégations qui prennent un intérêt sincère à la paix internationale et à l'amitié entre les peuples, afin qu'à sa sixième session, l'Assemblée générale examine sans retard la question de la représentation de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

15. Le PRESIDENT: Vous avez entendu le sens de la proposition du représentant de l'Union soviétique. Je n'ai pas le texte de cette proposition, mais le sens en est assez clair et, par conséquent, nous pourrons la discuter.

16. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): La question que le représentant de l'Union soviétique a soulevée l'a déjà été maintes fois devant l'Assemblée. Ce qu'il vient de nous dire ne contient rien de nouveau. Le régime communiste chinois est l'aboutissement de trente années d'intrigues, d'infiltration et d'intervention du communisme international. Ce régime communiste n'a rien de chinois. Il n'est pas d'origine chinoise, il n'est pas chinois dans son essence et certainement, ce qui est le point le plus important, il n'est pas chinois dans ses intentions. Si l'Union soviétique estime nécessaire que le bloc soviétique compte un plus grand nombre de votes, elle se conformerait davantage à la réalité en demandant aux Nations Unies d'admettre la République de Géorgie ou la République du Kazakstan. Si telle avait été la proposition du représentant de l'URSS, ses observations auraient eu un caractère moins artificieux.

17. Notre grande Organisation a été instituée avant tout pour favoriser la cause de la paix mondiale. Or, la proposition du représentant de l'Union soviétique est faite dans le but non pas d'encourager la paix, mais de faire obstacle aux intentions de paix. L'Assemblée a sommairement qualifié d'agressif le régime dont il propose l'admission ici. L'Organisation des Nations Unies a été également fondée pour protéger les droits de l'homme. Or, le régime actuel de la Chine, comme tous les régimes communistes, ne tient aucun compte des droits de l'homme. En ce qui concerne cette partie de la question, j'aurai davantage à dire lorsque nous passerons à la discussion générale.

18. La proposition de l'Union soviétique n'est pas conforme aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Si cette proposition était adoptée, elle ne servirait qu'à faire échec aux grands objectifs pour lesquels nous sommes venus siéger à Paris.

19. M. KATZ-SUCHY (Pologne) (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée générale est saisie d'un rapport du Comité spécial chargé d'examiner la question de la représentation de la Chine. Il s'agit là d'un comité d'un caractère unique, et son rapport est unique parmi tous ceux qui ont jamais été soumis à l'Organisation des Nations Unies. Ce comité — ainsi que l'indique le rapport et ainsi qu'un grand nombre d'entre vous s'en souviennent — bien qu'il ait été créé le 19 septembre 1950 [*277e séance plénière*], a attendu trois mois avant de siéger le 15 décembre, sachant très bien que les organes principaux de l'Assemblée allaient s'ajourner après cette séance, qui a été très courte et qui n'a apporté aucun élément nouveau à la solution du problème. Le comité s'est pratiquement ajourné *sine die*, car il n'a siégé à nouveau que neuf mois plus tard pour nous soumettre un rapport qui ne résout rien. Le comité n'a rien étudié et n'a présenté aucune proposition. Le comité a été nommé pour étudier le problème de la représentation de la Chine.

20. Quand on fait l'historique de ce comité, on doit reconnaître que la majorité y a tout fait pour qu'il ne soit entrepris aucune étude sérieuse de ce problème, qui a si sérieusement entravé les travaux de l'Organisation au cours de l'année passée. En agissant ainsi, le comité a fait fi de la tâche qui lui avait été explicitement confiée. Il a refusé de résoudre le problème qui présentait une urgence manifeste et un intérêt essentiel pour les travaux de cette Organisation. La Chine n'est toujours pas représentée à l'Organisation et bien que, au cours de l'année passée, nous ayons eu à nous occuper d'un grand nombre de problèmes concernant l'Asie et l'Extrême-Orient, la nation la plus importante de l'Extrême-Orient n'a pas pu faire entendre son opinion et n'a pas pu parler au nom de ses 475 millions de citoyens.

21. Il semblerait que le comité de sept membres, désigné il y a plus d'un an, ait eu suffisamment de temps pour entreprendre l'étude dont on l'avait chargé. En conséquence, prendre acte d'un tel rapport constituerait une procédure inouïe. Quel sens peut avoir une déclaration aux termes de laquelle nous devrions prendre acte du fait que le problème n'a pas été résolu, bien que

l'Assemblée générale l'ait confié à un groupe de sept personnes, de sept Etats, en les invitant à étudier la question et à soumettre des propositions? Du fait que le problème n'a pas été résolu, la cinquième session de l'Assemblée générale doit maintenant le transmettre à la sixième session et recommander que ce problème fasse l'objet d'une étude tout à fait sérieuse. Il est impossible de laisser la question en suspens parce que ni l'Assemblée, ni le comité n'ont été au fond du problème; on ne saurait, dans ces conditions, clore ce chapitre. Le comité est devenu une excuse et un moyen d'évasion commodes chaque fois que la question a été posée devant d'autres organes des Nations Unies. Lorsque la question de la représentation de la Chine était soulevée devant tout autre organe, un grand nombre de membres se rappelaient subitement l'existence du comité de l'Assemblée générale et conseillaient ou recommandaient que les organes attendent jusqu'à ce que des recommandations aient été présentées. Nous avons maintenant cette recommandation et elle déclare nettement que le comité n'a pas été en mesure de faire une recommandation quelconque.

22. L'orateur qui a pris la parole avant moi — et qui prétend représenter la Chine, bien qu'il représente un groupe en faillite qui n'a plus un mot à dire en Chine — a eu recours à la calomnie pour poursuivre ici sa propagande, semer le trouble dans les relations internationales et rendre difficile tout règlement du problème. Il est temps que l'Assemblée générale, au lieu de permettre à ceux qui ont été chassés par le peuple chinois de poursuivre leur propagande de haine et de guerre, entreprenne une étude sérieuse de cette question parce que, ainsi que je l'ai dit, cette question mérite l'examen le plus sérieux. Résoudre ce problème et nommer ici un véritable représentant de la Chine, mettre à la place qui leur revient de droit ceux qui représentent réellement la Chine, aidera l'Assemblée à résoudre un grand nombre de questions importantes. En conséquence, la délégation de la Pologne appuie la proposition du représentant de l'URSS et invite l'Assemblée à recommander à la prochaine session d'entreprendre une étude de cette question.

23. M. TAUBER (Tchécoslovaquie): La délégation tchécoslovaque a toujours appuyé, au sein des divers organismes des Nations Unies, toute proposition tendant à l'admission, au nombre des Membres de l'Organisation, du seul gouvernement légitime de la Chine. C'est la raison pour laquelle elle ne peut donner son assentiment en ce qui concerne les conclusions contenues dans le rapport du Comité spécial chargé d'examiner la question de la représentation de la Chine.

24. La délégation tchécoslovaque appuie sans réserve la proposition de la délégation de l'Union soviétique.

25. Le PRESIDENT: Puisqu'il n'y a pas d'autre orateur, le débat sur cette proposition est clos. M. Cordier va donner lecture du projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Cordier (Directeur du Cabinet du Secrétaire général) donne lecture du projet de résolution de l'URSS.

26. Le PRESIDENT: Je mets aux voix le projet de résolution de l'URSS.

Par 20 voix contre 11, avec 11 abstentions, le projet de résolution est rejeté.

27. M. J. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La délégation de l'URSS se réserve le droit de revenir sur cette question à la sixième session de l'Assemblée générale et de présenter une proposition à ce sujet.

28. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Si la délégation du Royaume-Uni s'est abstenue de voter sur le projet de résolution de l'Union soviétique, ce n'est pas que l'adoption éventuelle de cette proposition ait revêtu à ses yeux une grande importance, mais bien qu'elle l'a jugée superflue. En fait, que nous adoptions ou non cette résolution, à cette dernière séance de la cinquième session de l'Assemblée, la question ne peut manquer, pratiquement, d'être posée demain au cours de la première séance de la sixième session; aussi suggérerai-je que les diverses délégations se tiennent toutes prêtes à exposer leurs vues sur un problème que l'on s'accorde à considérer comme de la plus haute importance.

29. Le PRESIDENT: Le projet de résolution de l'Union soviétique ayant été rejeté, je reviens à ma suggestion, qui consiste simplement à proposer à l'Assemblée de prendre acte du rapport.

30. M. J. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): Nous demandons un vote.

31. Le PRESIDENT: Un vote sur quoi? Sur le rapport présenté par le Comité spécial chargé d'examiner la question de la représentation de la Chine? Mais j'ai déjà expliqué précédemment qu'il me semble assez difficile de mettre aux voix un rapport ne contenant aucune recommandation. Cependant, si l'on insiste pour que je mette aux voix un rapport qui ne contient rien, je suis prêt à le faire. Le dernier jour de la cinquième session, je suis plus que jamais disposé à donner satisfaction à toutes les délégations.

32. Si donc vous le voulez bien, étant donné que l'Assemblée ne peut guère approuver un rapport ne contenant pas de recommandation, je mettrai aux voix ma suggestion consistant pour l'Assemblée à prendre simplement acte du rapport du Comité spécial.

Par 36 voix contre 5, avec 2 abstentions, l'Assemblée décide de prendre acte du rapport du Comité spécial.

33. Le PRESIDENT: L'Assemblée générale n'étant saisie d'aucun autre rapport, l'examen de l'ordre du jour de la cinquième session se trouve achevé.

Clôture de la cinquième session de l'Assemblée générale

34. M. MUNIZ (Brésil): La délégation du Brésil est assurée de bien interpréter le sentiment général de l'Assemblée en remerciant et en félicitant M. Entezam pour la façon remarquable dont il a su présider les travaux si difficiles de la cinquième session de l'Assemblée générale.

35. Notre Président a apporté à l'exécution de sa tâche le bénéfice de sa longue expérience des affaires internationales; il avait déjà longuement participé, en effet, aux travaux de la Société des Nations. Il a fait preuve aussi d'une connaissance approfondie des problèmes contemporains, d'un tact incomparable et d'une parfaite courtoisie. Je puis dire sans exagération qu'une grande partie des résultats que nous avons obtenus

sont dus à sa contribution personnelle et à la façon dont il a su faire face aux innombrables difficultés rencontrées au cours de nos travaux. Pour tout cela, nous lui devons le tribut de notre gratitude; on peut dire qu'il a été le bon génie de la cinquième session de l'Assemblée générale.

36. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Il me sera permis, je l'espère, de m'associer à mon collègue du Brésil pour présenter au Président nos félicitations les plus sincères pour la manière si remarquable dont il a dirigé les travaux de cette Assemblée au cours de l'année qui vient de s'écouler. A un moment où, comme chacun le sait, le gouvernement que je représente s'est vu dans l'obligation de soumettre au jugement des Nations Unies les graves divergences d'opinions qui se sont fait jour entre lui et le Gouvernement de l'Iran, il m'est particulièrement agréable d'avoir l'occasion d'exprimer la profonde estime en laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni tient les qualités personnelles dont M. Entezam a fait preuve, tant dans ses fonctions de Président de l'Assemblée qu'en sa qualité de représentant de l'Iran. Son mandat a coïncidé avec une crise grave dans la vie des Nations Unies, crise qui, j'en suis convaincu, est maintenant heureusement dénouée. M. Entezam a assumé de lourdes fonctions lorsqu'il a été désigné pour faire partie du Comité de bons offices pour la Corée créé par l'Assemblée [*résolution 498 (V)*] ; ce choix suffit à témoigner de la confiance qu'inspirent à tous sa grande compétence et la sûreté de son jugement. Peut-être ne saurait-on lui rendre plus grand hommage que de constater que, de toute la durée de cette session de l'Assemblée — la plus longue qu'on ait jamais vue — l'ombre d'une critique n'a pas même effleuré sa réputation de grande courtoisie, de fermeté et d'impartialité, qualités qui font l'homme d'Etat.

37. M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : C'est un grand privilège pour nous, que l'on évoque l'histoire ou que l'on envisage les conditions de l'heure présente, que de pouvoir tenir dans "la belle France" la cinquième session de l'Assemblée générale. C'est la seconde fois que nous sommes accueillis avec cette cordialité et ce sens de l'hospitalité qui sont propres à ce merveilleux peuple de France. Je dirai, en ma qualité de membre de la délégation des Etats-Unis, qu'il est particulièrement émouvant pour nous de nous trouver au milieu de ce peuple qui a donné au monde de si grands défenseurs de la liberté et de l'égalité; certains ont abordé aux rivages de notre pays : ils ont établi entre l'Ancien et le Nouveau Monde des liens qui ne se sont, depuis lors, jamais rompus. La Fayette, Rochambeau, De Grasse, quels noms pourraient davantage éveiller la gratitude au cœur des citoyens du grand pays dont je viens ! Aussi est-ce avec une grande émotion que nous sommes arrivés chez vous ; et nous tenons à vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour nous jusqu'ici et pour tout ce que, nous ne l'ignorons pas, vous êtes prêts à faire pour nous dans l'avenir.

38. La cinquième session de l'Assemblée générale a été particulièrement digne de remarque. Pendant cette session, l'Assemblée a franchi, sous la direction d'un guide d'une exceptionnelle compétence, des étapes, dont l'histoire gardera le souvenir, sur la voie qui mène à l'établissement des conditions nécessaires au maintien de la sécurité et de la paix dans le monde. Je dois reconnaître que nous n'avons pas franchi ces étapes sans que se soient manifestées entre nous bien des divergences ; mais je suis convaincu de ne pas me tromper en disant que, malgré les oppositions qui ont pu se faire jour parfois sur ces grandes questions litigieuses que nous avons eu à examiner, il est un point sur lequel les participants à la cinquième session de l'Assemblée générale se retrouveront unanimes : tous s'accorderont à louer la façon dont le Président de l'Assemblée, M. Entezam, a dirigé ses débats. Tous, nous nous inclinons devant la supériorité de ses connaissances en droit parlementaire. Tous, nous avons vivement apprécié son sens de la justice, son esprit, sa grande aisance, et, je dois ajouter, cette manière merveilleusement courtoise dont il en use avec nous, lors même qu'il prend une décision contre les thèses que nous défendons. On eût dit, lorsqu'il prenait ainsi une décision contraire à nos vues, qu'il nous faisait un don. Aussi, je tiens à adresser au Président les remerciements de la délégation des Etats-Unis ; j'y joins mes vœux de longue vie et de bonne santé, et je souhaite que lui soient données de nouvelles et de plus grandes occasions de servir l'humanité.

39. Le général ROMULO (Philippines) (*traduit de l'anglais*) : C'est d'une manière sans précédent que s'achève une session ordinaire de l'Assemblée générale, elle-même sans précédent dans l'histoire de notre Organisation. Pour la première fois, l'Assemblée générale est restée juridiquement en session pendant une année entière, plus exactement, d'après le calendrier, pendant treize mois et demi. Plus remarquable encore est le fait que cette session, qui s'est ouverte à New-York, s'achève aujourd'hui à Paris. Qu'il nous ait ainsi fallu rompre avec tous les précédents, cela ne fait que donner la mesure des difficiles problèmes auxquels l'Assemblée générale a dû faire face. La poursuite de l'action entreprise par les Nations Unies pour repousser l'agression en Corée et les négociations menées simultanément pour mettre fin aux hostilités dans cette région ont imposé à l'Assemblée générale de demeurer en session ou, du moins, de garder la possibilité de se réunir à brève échéance, de manière à n'être prise au dépourvu par aucune éventualité.

40. Dans cette situation sans précédent, l'Assemblée générale a été assez heureuse pour avoir comme Président un homme d'une courtoisie et d'un tact exemplaires qui, par son calme et par sa sagesse, a su aplanir notablement la route malaisée sur laquelle l'Assemblée générale a dû s'engager au cours de sa cinquième session. C'est sous sa présidence que l'Assemblée générale a pris les premières mesures qui tendent à la création d'un système de sécurité collective par les Nations Unies — et c'est là une œuvre qui, nous en sommes convaincus, sera poussée plus avant au cours de la session qui commence demain. Ce système de sécurité collective, qui repose sur le fondement solide de l'expérience acquise par les Nations Unies en Corée, demeurera pour longtemps, dans les mémoires, comme la réalisation la plus remarquable de la cinquième session de l'Assemblée générale.

41. C'est le sentiment de tous mes collègues que j'ai la conviction de traduire en redisant au Président combien vivement nous avons apprécié le tact et l'habileté avec lesquels il a dirigé nos délibérations au cours de l'année qui vient de s'écouler, alors que nous nous

trouvions devant les problèmes les plus difficiles et les plus délicats qui se soient jamais posés aux Nations Unies.

42. M. CHAUVEL (France): La délégation française ne se propose pas d'évoquer aujourd'hui les problèmes que l'Assemblée abordera demain. On ne comprendrait pas, cependant, qu'en ce dernier jour de la cinquième session de l'Assemblée et à Paris, la délégation française ne s'associât pas à l'éloge, qui vient d'être fait par plusieurs de nos collègues, des qualités éminentes dont le Président a fait preuve au cours de sa longue présidence. Autant que quiconque, la délégation française a apprécié sa grande compétence, sa parfaite courtoisie et cette fermeté même dont il n'a pas eu à faire étalage parce que tous savaient qu'elle était le ferme support de son impartialité et de cette courtoisie devant laquelle tous, volontiers, se sont constamment inclinés.

43. Sir Benegal RAU (Inde) (*traduit de l'anglais*): C'est un grand plaisir pour moi que de m'associer à tous les hommages qui viennent d'être rendus au Président pour la manière si remarquable et si pleine de compétence avec laquelle il s'est acquitté de la lourde tâche qui a été la sienne au cours d'une année qui a porté le fardeau de tant de risques. J'ai eu l'occasion de travailler en étroite collaboration avec lui au Groupe chargé de la question de la cessation des hostilités en Corée; cela m'a procuré des occasions plus nombreuses que n'en ont eu la plupart des représentants réunis ici d'apprécier les qualités d'homme d'Etat — celles d'un esprit aux multiples ressources — qu'il a apportées à la direction des travaux de ce groupe.

44. En qualité de représentant d'un pays voisin du sien, c'est pour moi un plaisir tout particulier que de le féliciter, au nom de ma délégation, pour la compétence et pour le succès avec lesquels il s'est acquitté des fonctions qui lui incombaient en tant que Président de la cinquième session de l'Assemblée générale. L'Assemblée a trouvé en lui l'un des Présidents les plus remarquables qu'elle ait connus. Il a su guider ses délibérations avec tact et avec fermeté; sa courtoisie et son amabilité si grandes l'ont rendu cher à tous ceux qui sont représentés dans cette salle.

45. Qu'il me soit permis, pour conclure, de présenter au Président nos félicitations les plus vives et de lui souhaiter d'apporter encore pendant de nombreuses années à l'Organisation des Nations Unies l'éminent concours que l'on peut attendre de lui pour l'accomplissement de sa tâche.

46. M. J. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): En rendant à M. Entezam, Président de la cinquième session de l'Assemblée générale, l'hommage qui lui est dû, je m'arrêterai au problème suivant.

47. Il serait erroné et peu objectif d'accepter d'emblée et sans mot dire les déclarations de deux des orateurs précédents, qui ont parlé du prétendu succès des travaux de la cinquième session de l'Assemblée générale. Je pense que les délégations à la sixième session de l'Assemblée générale auront l'occasion d'apprécier à leur juste valeur les travaux de la cinquième session, qui se sont prolongés au mépris des précédents et de toutes les règles adoptées jusqu'à présent, ainsi que de la tradition établie.

48. La prolongation des travaux de l'Assemblée générale et l'adoption d'une série de résolutions illégales ne sont qu'un nouvel aspect des violations de la Charte commises par l'une des grandes Puissances qui tente de faire de l'Organisation et de l'un de ses organes principaux — l'Assemblée générale — les instruments de sa politique. Je pense que les délégations préciseront leurs vues à ce sujet à la sixième session de l'Assemblée générale.

49. C'est pourquoi il serait erroné et peu objectif de parler du succès des travaux de la cinquième session de l'Assemblée générale, et cela ne correspondrait pas à la réalité des faits.

Allocution du Président

50. Le PRESIDENT: Messieurs — permettez-moi de vous appeler mes chers collègues — la sixième session de l'Assemblée générale devant s'ouvrir dans moins de vingt-quatre heures, il serait superflu que je prononce un discours de clôture. Aussi me bornerai-je à m'acquitter de mes dettes de gratitude.

51. J'ai écouté avec beaucoup d'émotion les paroles aimables et les éloges non mérités que plusieurs délégations m'ont adressés. En premier lieu, mes remerciements vont à vous pour l'appui sans réserve que vous avez bien voulu m'apporter pendant cette longue et difficile session. Vous vous rappellerez qu'au moment de mon élection, j'ai fait une promesse et j'ai adressé un appel. J'ai promis de présider vos débats avec une impartialité absolue. C'est à vous de juger si j'ai tenu ma promesse. Par ailleurs, je vous ai demandé de m'accorder votre concours le plus entier. Sur ce point, je puis vous assurer que, non seulement vous n'avez pas laissé sans écho mon appel, mais que vous êtes allé même au-delà de mes espoirs. Pas une seule fois, même aux moments les plus critiques, vous n'avez hésité à m'appuyer dans mes décisions présidentielles. De cette marque de confiance, je garderai un souvenir inoubliable.

52. Maintenant, permettez qu'en votre nom et en mon nom propre je remercie le Secrétaire général et ses éminents collaborateurs. Tous les Présidents se sont félicités de leur collaboration avec le Secrétaire général. Personnellement, je peux dire que notre coopération a été des plus sincères et des plus cordiales. Si nous nous comprenons si bien, Monsieur Lie et moi, c'est parce que, tous deux, nous savons que nous n'avons qu'un seul but: servir la cause des Nations Unies.

53. Il faut que je me tourne à présent vers mon voisin de gauche. Tous mes prédécesseurs ont comblé M. André Cordier de tant d'éloges qu'il me sera très difficile de trouver un compliment nouveau. Je connaissais M. Cordier depuis 1945; ayant eu avec lui une collaboration continue, je pensais connaître tous ses mérites. Mais, croyez-moi, il faut être appelé à ce fauteuil pour se rendre compte de l'immensité de sa tâche et de tout ce que cet homme peut et doit faire pendant une session. Ayant été témoin du dévouement de M. Cordier, je lui présente mes vives félicitations et lui exprime mon admiration.

54. En finissant, je voudrais étendre mes sincères remerciements à tous les membres du Secrétariat, aussi bien qu'aux représentants de la presse internationale qui, par leur dévouement, leur sincérité et leur collaboration, ont grandement facilité ma tâche.

ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

55. Le SECRETAIRE GENERAL: Au moment où s'achève la cinquième session de l'Assemblée, j'ai l'agréable devoir, au nom du Secrétariat et en mon nom personnel, de rendre hommage à votre Président, qui est aussi le nôtre, et de le remercier des aimables paroles qu'il a eues pour M. André Cordier et ses collaborateurs, ainsi que pour moi-même.

56. Il est sans exemple dans l'histoire, encore brève, des Nations Unies qu'une Assemblée ait eu une existence aussi longue et une activité aussi complexe. Je dois à la vérité de dire, en m'appuyant sur une fréquentation quasi quotidienne, que notre Président a supporté cette épreuve avec une énergie souriante. Tout le monde connaissait les hautes qualités de diplomate et d'homme d'Etat de M. Entezam, mais on ne savait pas, généralement, qu'il possédait à un tel degré la science et l'art de la présidence. Sa connaissance approfondie du règlement de l'Assemblée, sa maîtrise et son impartialité dans l'application de ce règlement lui ont valu, je suis heureux de le dire, l'admiration respectueuse de tous les membres du Secrétariat.

57. Que notre Président veuille bien me permettre, au moment où il abandonne ses fonctions, de lui offrir, en témoignage de notre gratitude et à titre de souvenir, le marteau dont il s'est servi si heureusement pour présider aux débats de la cinquième session de l'Assemblée.

58. Le PRESIDENT: Avant de prononcer la clôture de la cinquième session, j'invite les membres de l'Assemblée à se lever et à observer une minute de silence, consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent le silence.

59. Le PRESIDENT: Je déclare officiellement close la cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La séance est levée à 16 h. 10.

Printed in U.S.A. M—40465—November 1951—1,500